

Programme de subventions 2018

Les conditions détaillées sont précisées sur notre site internet www.vd.ch/subventions-energie

ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC CECB® PLUS Pour les bâtiments construits avant 2000

CATÉGORIE DE BÂTIMENT	SUBVENTIONS (FORFAIT)
Habitat individuel	1000.-
Habitat collectif, administration et école	1500.-

ISOLATION Pour les bâtiments construits avant 2000

	CONDITIONS W/m ² K	SUBVENTIONS
Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre ou enterrés jusqu'à moins de 2 m	U<=0.20	70.-/m ²
	U<=0.15	90.-/m ²
Mur et sol enterré à plus de 2 m	U<=0.25	70.-/m ²
	U<=0.15	90.-/m ²

Bonus rénovation globale: +20.-/m² d'enveloppe ou +30.-/m² de SRE classe CECB C ou +40.-/m² de SRE classe CECB B ou +40.-/m² de SRE label Minergie, ou +60.-/m² de SRE label Minergie-P

RÉNOVATION COMPLÈTE AVEC LABELS Pour les bâtiments construits avant 2000

	HABITAT INDIVIDUEL	HABITAT COLLECTIF	AUTRES
Rénovation Minergie	100.-/m ² SRE*	60.-/m ² SRE*	40.-/m ² SRE*
Rénovation ou nouvelle construction Minergie P	155.-/m ² SRE*	90.-/m ² SRE*	65.-/m ² SRE*
Rénovation CECB C/B	90.-/m ² SRE*	50.-/m ² SRE*	35.-/m ² SRE*
Rénovation CECB B/A	140.-/m ² SRE*	80.-/m ² SRE*	60.-/m ² SRE*

*SRE = Surface de Référence Energétique

Pour Minergie, bonus de +10.-/m² en cas de label ECO

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

BOIS	EN CAS DE REMPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE GAZ OU MAZOUT	EN CAS DE REMPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
Chaudière à bûches ou pellets avec réservoir journalier	4000.-	6000.-
Chaudière à plaquettes ou pellets < 20kW	8000.-	12000.-
Chaudière à plaquettes ou pellets > 20kW	6000.- + 100.-/kW	9000.- + 150.-/kW
POMPE À CHALEUR (PAC)		
PAC air eau < 20kW	4000.-	6000.-
PAC air eau > 20kW	2400.- + 80.-/kW	3600.- + 120.-/kW
PAC sol eau < 20kW	10000.-	15000.-
PAC sol eau > 20kW	6000.- + 200.-/kW	9000.- + 300.-/kW
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR		
Habitat individuel	10000.-	10000.-
Autres	500.-/kW	500.-/kW

PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

	MONTANT DE BASE	BONUS*
P < 3kW (< env. 6 m ²)	4000.-	4000.-
P > 3kW (> env. 6 m ²)	2500.- + 500.-/kW	2500.- + 500.-/kW

*Si assainissement combiné de la toiture ou remplacement d'une production de chaleur existante par une source renouvelable.